



## REGLEMENT INTERIEUR

- L'élève ne doit pas utiliser le matériel de l'auto école (téléphone, DVD, vidéoprojecteur ...) à sa propre initiative.
- Il est responsable au cas où il casse le boîtier confié pour le code et devra le remplacer.
- Tout comportement entravant le bon déroulement des cours, ou irrespectueux et agressif envers les inspecteurs entraîne un renvoi.
- L'élève doit éteindre son téléphone portable pendant les leçons de code, de conduite et les examens théoriques et pratiques.
- L'élève en instance d'examen est prioritaire sur le planning des heures de code et de conduite.
- L'élève doit avoir son livret d'apprentissage à chaque leçon de conduite. Si celui-ci fait défaut la leçon de conduite sera annulée et comptée comme prise.
- Si l'élève porte des lunettes ou des lentilles, il doit les avoir à chaque cours. Dans le cas contraire la leçon de conduite ne peut se faire mais doit être payée.
- Le port de chaussures solidaires du pied et sans talons hauts est obligatoire pour les leçons de conduite et pour les examens pratiques.
- L'élève doit signaler au formateur s'il prend des médicaments non compatibles avec la conduite.
- L'absorption d'alcool ou de drogue est interdite avant les cours. Le formateur se réserve le droit de refuser un élève s'il juge son état incompatible avec la conduite.
- L'élève ne doit en aucun cas mettre en route les véhicules sans la présence du formateur.
- Il est possible de déposer un élève chez lui, mais le formateur doit être à l'heure pour l'élève suivant. Le temps de retour à l'auto école sera donc imputé sur le cours de l'élève demandeur.
- Les leçons de conduite non décommandées **48 heures ouvrables** à l'avance sont dues, sauf cas de force majeure.